



Association Soutiens en Urgence à la vie de l'hôpital du Bassin de RUFFEC
BP 19
16700 RUFFEC

E.mail : assdef_hopitalruffec@yahoo.fr Siret : 528 995 913 00019 APE 9499Z
Membre de la Coordination Nationale, Association agréée par le ministère de la santé,
arrêté du 14/08/2008 Siret : 503 711 988 00025

Alerte ... Menaces sur l'hôpital

Après la permanence du 7 Mars, le rassemblement du 6 Avril, le stand de la foire expo du 6 au 8 Mai,
la lutte continue

Rassemblement

Mardi 21 Juin 2016 à 17h

Allée Foiselle – Ruffec

(sur les promenades entre l'école Méningaud et la maison des solidarités)

Face aux bureaux de la direction de l'hôpital

Pendant le RDV avec le Directeur ce jour là

La convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Charente est maintenant écrite. Dans cette convention, le projet médical partagé n'y apparaît que par la « définition des objectifs » : **rien sur les filières de soins c.a.d quelles activités de soins chaque hôpital pourra faire ou pas** (Pour Ruffec : Urgences 24h/24 ou Centre de Soins non programmés de jour uniquement ? Equipe Smur sur place 24h/24 ou pas ? Pôle imagerie accessible 24h/24 ou de jour uniquement ? scanner 24h/24 ? mammographe ? IRM ?. consultations externes avec qui ? ... etc ...). Ces documents seront soumis au vote des instances des hôpitaux concernés d'ici fin Juin (dernière semaine de Juin pour Ruffec).

Les filières de soins ne seront connues qu'au 1^e Juillet 2017 et cette fois sans vote local !!!

Le décret d'application relatif aux GHT a été publié le 27 Avril 2016.

L'article R 6132-7 de ce décret autorise l'hôpital de Ruffec à demander une dérogation de non adhésion au GHT pour isolement géographique et de fait conserver son autonomie de gestion.

Aucune démarche n'est envisagée dans ce sens.

A terme le GHT Charente comme partout en France conduit au regroupement des activités de court séjour (urgences, médecine, chirurgie, obstétrique), d'imagerie médicale (radio conventionnelle, scanner, mammographe, IRM), de biologie (laboratoire) sur un seul site : l'établissement support, au mépris des difficultés d'accès pour les usagers.

Exigeons le respect des besoins sanitaires de proximité de la population du bassin de vie

Vous êtes tous concernés : citoyens, élus locaux, personnels

VENEZ NOMBREUX